

Date de dépôt: 17 octobre 2005

Messagerie

Rapport

de la Commission interparlementaire de contrôle des HES SO - S2 pour l'année 2005

Rapport de M^{me} Janine Hagmann

Mesdames et
Messieurs les députés,

Aux termes de la Convention relative à la négociation, à la ratification, à l'exécution et à la modification des conventions intercantionales et des traités des cantons avec l'étranger du 9 mars 2001, entrée en vigueur le 23 avril 2002, les cantons contractants se sont engagés à prévoir, dans toute convention créant une institution intercantonale d'une certaine importance, un contrôle parlementaire coordonné sur cette institution, exercé par une commission interparlementaire. Ce «Concordat des concordats» stipule, en son article 8 : « La commission interparlementaire établit un rapport écrit, au moins une fois par an. Ce rapport est transmis aux Parlements concernés. » Dans le respect de cette disposition, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport du bureau de votre Commission interparlementaire de contrôle des HES-SO-S2, couvrant le deuxième exercice de notre toute jeune commission qui a été placée sous la présidence de M^{me} Anne-Marie Depoisier, députée du canton de Vaud.

Pour rappel, le premier rapport (RD 551) a été déposé le 11 novembre 2004.

Ce rapport est transmis conjointement aux Grands Conseils des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura.

I. Fonctionnement de la commission

L'an dernier, la commission a fait part de constats quant à son fonctionnement. Les questions et les remarques posées alors n'ont à vrai dire pas encore trouvé de réponses satisfaisantes.

Les questions évoquées lors de nos débats vont souvent au-delà du seul contrôle et s'approchent de la gestion des HES, ce qui montre bien l'intérêt apporté à la marche des Ecoles par les délégués des cantons. Chacune de nos séances comporte un point d'information qui devrait permettre de répondre à cette demande.

Les débats tournent souvent autour de l'organisation des HES et de l'avenir des Hautes Ecoles, notamment au travers la nouvelle loi fédérale en préparation.

Pour ce qui concerne le passage du rapport de la Commission interparlementaire de contrôle des HES devant les différents Grands Conseils, le premier exercice a montré une grande diversité de traitements dans les différents cantons. Les différentes procédures cantonales devraient pourtant permettre que ce rapport soit traité dans chaque Grand Conseil juste avant le vote sur le budget cantonal, pour donner ainsi les informations utiles dans le cadre du débat sur le budget. C'est le vœu de votre commission interparlementaire, laquelle a mis tout en œuvre, malgré la brièveté des délais, pour atteindre ce but.

En 2005, nous avons pu réaliser les effets concrets des remplacements de délégués à la suite des élections cantonales. En effet les délégations valaisanne et neuchâteloise ont été modifiées en grande partie, et particulièrement leurs représentants au Bureau (qui est composé, rappelons-le, des chefs des délégations cantonales). La continuité du travail est, comme nous le prévoyions, difficile ; le risque est grand de devoir donner plusieurs fois les mêmes informations pour permettre à nos nouveaux collègues d'entrer dans le sujet le plus vite possible et d'essayer d'avoir une base de connaissances communes nous permettant d'approfondir certains domaines et d'assumer ainsi notre rôle de parlementaires.

Pour ce qui est de la présidence de la commission interparlementaire, nous appliquerons dès 2006 l'article de la convention qui prévoit que la présidence change chaque année. En effet, M^{me} Marianne Guillaume-Gentil, cheffe de la délégation neuchâteloise, a été élue à la présidence pour 2006 et M. Jean-Albert Ferrez, chef de la délégation valaisanne, à la vice-présidence.

Notre gratitude va à M^{me} Anne-Catherine Lyon, présidente des comités stratégiques, pour les communications qu'elle nous apporte lors de chaque séance.

La commission remercie également MM. Marc-André Berclaz, président des comités directeurs, et Thierry Bregnard, responsable financier : leur collaboration à toutes les séances de la commission et de son Bureau facilite grandement nos travaux et fait le lien avec les comités stratégiques et directeurs.

II. Séance du 17 janvier 2005

Cette séance était entièrement consacrée à de l'information aux membres de la commission.

1. Nous avons reçu M. Christian Berger, secrétaire général de la CIIP (Conférence intercantonale de l'instruction publique de Suisse romande et du Tessin) qui, avec M. Marc-André Berclaz, président des comités directeurs de la HES-SO, nous a donné une information sur le dossier de l'enseignement professionnel de la musique. En effet, ce domaine devient de la compétence des HES.

L'intégration de la musique est à l'étude depuis 2002 avec la formation d'un groupe de travail pour l'étude de la faisabilité. Les différentes étapes peuvent être résumées de la façon suivante :

1 ^{er} janvier 2005 :	l'accord de transfert a été signé
mi-2005 :	dépôt de la demande de reconnaissance auprès de l'OFFT (Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie) ou de la CDIP (Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique)
septembre 2005 :	création du « domaine musique »
octobre 2005 ou 2006 :	démarrage des formations selon le processus de Bologne
rentrée 2006/2007 :	immatriculation des études musique à la HES-SO
1 ^{er} janvier 2007 :	entrée en vigueur du système financier consolidé
septembre 2005 :	début de la procédure parlementaire
2008 :	début de la prise en charge financière par la Confédération

Il n'est pas prévu d'établir un nouveau projet de convention pour les études musicales. Il pourrait être judicieux de modifier l'une des deux conventions existantes, probablement celle relative à la HES-S2, car elle contient déjà la notion de domaine (« secteur » dans le texte). On peut ajouter

que le domaine des arts visuels est encore en attente et qu'il convient de le prévoir dans les réflexions.

M. Berclaz a encore relevé les grandes difficultés liées à ce dossier : ainsi, le financement se monte à 25-30 millions de F pour 1200 étudiants. Il conviendra aussi de tenir compte, dans le système de financement, du nombre important d'étudiants étrangers fréquentant les conservatoires.

2) Le processus de Bologne a été présenté par M. Martin Kasser, vice-président de HES-SO, qui coordonne la mise en place du système de Bologne avec plusieurs équipes au sein de la HES-SO

La déclaration de Bologne tend « à instaurer un espace européen de l'enseignement supérieur ». Les principes essentiels visent tout d'abord à créer un système de diplômes lisibles et comparables. Ce système se caractérise par deux cycles d'études, le bachelor et le master ; il introduit aussi un système de gestion de la qualité et vise à intensifier la collaboration entre les Hautes Ecoles

La Suisse a adopté le système de Bologne ; ce principe est fixé à l'article 4 de la loi fédérale. La mise en place de ce système est coordonné par la Confédération, par la CDIP et par la conférence suisse des directeurs HES, dans la perspective de créer un « paysage suisse des Hautes Ecoles » mieux déterminé.

Questions et remarques ont suivi ces deux exposés, permettant à chaque délégué de comprendre les enjeux de ces deux problématiques.

III. Séance du 25 avril 2005

L'ordre du jour de cette séance concernait le première étape du bouclage des comptes 2004, les premières lignes directrices du budget 2006, ainsi qu'une information sur la mission de recherche appliquée et développement (Ra&D) des HES dans les domaines Santé, Social, Ingénierie et Economie et Services. Nous avons entendu avec intérêt quatre intervenants des HES-SO et HES-S2.

Comptes

Rappelons que l'adoption des comptes 2004 par les comités stratégiques intervient au mois de juin, soit après la séance au cours de laquelle la commission en a pris connaissance ; la séance du 5 septembre 2005 de la commission permet de revenir sur le sujet. Ce planning a été voulu pour permettre à la commission de prendre connaissance de versions provisoires

des comptes et du budget avant que les comités stratégiques ne se prononcent définitivement à leur sujet, ce qui permet, le cas échéant, de transmettre une résolution ou un vœu aux comités stratégiques.

La discussion a porté principalement sur la réorganisation des filières et sur le financement des coûts engendrés par des « étudiants étrangers » (on entend par là des étudiants domiciliés à l'étranger au moment où ils s'inscrivent dans l'une des filières des HES ; ces étudiants sont particulièrement nombreux à l'école de Lullier (GE), qui forme des ingénieurs en agronomie, en gestion du paysage et en gestion de la nature). On peut se demander s'il ne conviendrait pas de demander une participation aux pays de provenance des étudiants étrangers, ou d'en faire assumer le coût par la Confédération.

M^{me} la conseillère d'Etat Anne-Catherine Lyon a signalé que, depuis plusieurs années, la HES-SO demande à la Confédération de prendre en charge les coûts générés par l'accueil des étudiants étrangers. S'ils sont une vraie richesse pour les écoles, ils n'en déstabilisent pas moins le système de financement des Hautes Ecoles. Sur le plan de la réciprocité, il existe des accords avec les pays frontaliers. L'école de Lullier est particulièrement prisée par des étudiants venant du sud de la France et de l'Afrique du Nord. M^{me} Lyon considère qu'il conviendrait d'entamer une discussion avec la DDC (Direction du développement et de la coopération) pour qu'elle s'engage financièrement au titre de la coopération.

Pour apporter son soutien à la HES-SO dans le règlement des problèmes liés aux coûts engendrés par les étudiants étrangers, la commission a voté une résolution en faveur d'un financement par la Confédération, ce qui permettra notamment d'attendre de cette dernière une réponse officielle.

La commission interparlementaire approuve à l'unanimité la résolution dans les termes suivants : « La commission interparlementaire de la HES-SO et HES-S2, réunie le 25 avril 2005, demande à la Confédération de prendre en charge les frais d'études des étudiantes et étudiants domiciliés à l'étranger présents dans les HES. »

Cette résolution a été adressée à M^{me} A.-C. Lyon, présidente des comités stratégiques le 3 mai 2005, en la priant de la transmettre à la Confédération pour y donner toute suite utile.

Le 19 juillet 2005, Mme Lyon nous a fait parvenir la réponse de M. le conseiller fédéral Joseph Deiss. En résumé, M. le conseiller fédéral nous dit être conscient de l'importance des étudiants étrangers dans les HES et de l'aspect récurrent de la problématique que nous soulevons. En effet, cette problématique a fait l'objet de deux interventions parlementaires. Cette

question sera traitée avec diligence lors de l'élaboration de la future loi sur les Hautes Ecoles.

Il ne nous reste qu'à attendre le débat sur cette future loi !

Pour ce qui est des progrès réalisés dans les filières sous-critiques (c'est-à-dire n'atteignant pas la taille critique selon des exigences posées par la Confédération, qui y lie sa participation au financement), ce résultat est expliqué par la réorganisation des filières de l'Ecole d'ingénieurs à Genève, notamment la fusion en cours entre les filières du génie mécanique et du génie chimique. Hommage est rendu aux directeurs des écoles concernées qui ont su trouver les solutions adéquates pour éviter la perte d'un important savoir-faire.

Budget

Les grandes lignes du budget 2006 nous ont été présentées et ont donné lieu à une première discussion, l'essentiel du débat étant prévu lors de la séance de septembre, avec des documents supplémentaires et actualisés transmis entre-temps à la commission.

Le coût moyen par étudiant est en diminution, ce qui signifie, pour M^{me} Lyon, que la gestion des ressources a été améliorée ; elle a également répété que les ressources financières sont garanties aux écoles.

IV. Séance du 5 septembre 2005

La commission a étudié le rapport des comités stratégiques à l'intention de la commission interparlementaire, comme prévu dans la convention (qui dispose que, chaque année, les Conseils d'Etat établissent un rapport annuel, soumis à la commission, qui, à son tour, établit un rapport, soit le document actuellement en vos mains). Pour éviter de surcharger les députés des six cantons, ce rapport, fort bien élaboré (selon une structure qui sera reprise année après année, afin de pouvoir établir des comparaisons) n'est pas adressé à tous ; en revanche, il est à disposition dans les secrétariats des Grands Conseil pour les députés qui souhaiteraient le consulter ou en obtenir une copie.

M^{me} Lyon a relevé les axes principaux :

- a) Une des grandes réalisations intervenue en 2004 a été la convergence des structures HES-SO et HES-S2, qui a nécessité un important travail de rationalisation et de mise en commun des ressources. A terme, les deux instances seront régies par une convention intercantonale unique sous un sigle unique : la HES-SO.

- b) Les effectifs de la HES ont passé le cap des 10 000 étudiants, résultat de grands efforts notamment sur le plan de la qualité.
- c) La HES s'est organisée, conformément à ce qu'elle avait annoncé à la Confédération, en domaines regroupant les filières des sciences de l'ingénieur, de l'économie et des services du design. Les domaines S2 sont en constitution.
- d) La HES-SO a également travaillé à la mise en valeur de la recherche appliquée et du développement (Ra&D), au développement du fonds de formation pratique pour les domaines de la santé et du social, ou encore à la mise en œuvre du système de Bologne.
- e) D'une manière générale, les écoles ont été mises à forte contribution tant pour assurer un enseignement de qualité que le développement de la Ra&D.

Comptes 2004

A la suite de la présentation de M. Thierry Bregnard et compte tenu du fait que les comptes avaient déjà fait l'objet d'un débat lors de la séance du 25 avril, la commission a pris acte des comptes définitivement bouclés.

En ce qui concerne le taux d'encadrement des étudiants, la différence entre la HES-SO et les universités semble énorme, un pour cinq et un pour quarante. Il faut savoir que les comparaisons ne reposent pas sur les mêmes critères et que la HES-SO a dressé un comparatif avec l'Université de Lausanne qui a accepté de se livrer à cet exercice. Au final et en tenant compte de tous les critères, l'écart est fortement réduit. M^{me} Lyon a proposé de fournir ce rapport à la commission pour une prochaine séance de la commission.

Le problème des échanges internationaux postgrades a été évoqué. La loi fédérale demande aux HES d'organiser les études postgrades.

Des réponses ont été apportées aux questions concernant les étudiants « envoyés et accueillis ». Pour la HES, on retient le critère du domicile au début des études, alors que les universités considèrent le moment de l'obtention du certificat de maturité.

Au terme d'une discussion intéressante, la commission a pris acte des comptes 2004.

Planification financière et Budget 2006

La planification financière ne va pas au-delà de 2008 étant donné le trop grand nombre d'inconnues, notamment en terme de financement par la Confédération.

M. M.-A. Berclaz assure qu'il n'y a aucune velléité d'augmenter les taxes d'études à court terme, pas plus dans la HES-SO que dans l'ensemble des HES de Suisse.

La commission a pris acte de la planification financière et du budget 2006.

V. Conclusions

Après deux ans de mise en route et d'activité, il faut reconnaître que le travail fourni par les membres de la commission interparlementaire est important et intéressant. Tous les acteurs de ce travail intercantonal, nouveau et prometteur d'une bonne collaboration entre cantons, méritent d'être félicités.

La commission propose aux Grands Conseils des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève, et Jura, de prendre acte du rapport annuel présenté par les comités stratégiques de la HES-SO et de la HES-S2.

C'est pourquoi je vous recommande, Mesdames et Messieurs les députés, de suivre cette recommandation.